

ATTESTATION

Nous soussignés,

Madame PARENT Anne, demeurant 5 Rue Mozart – 21200 BEAUNE,

Madame PARENT Caroline, demeurant 14 Rue Pierre Joigneaux – 21200 BEAUNE,

Madame FAGES Catherine, née PARENT, demeurant 49 boulevard Jamin – 51100 REIMS,

Monsieur PARENT Mathias, demeurant Route d'Ivry – 21630 POMMARD,

Madame MORIZOT Rosalie, née PARENT, demeurant rue Devevey – 21200 BEAUNE,

Tous 5 associés du Groupement Foncier Agricole DU DOMAINE PARENT dont le siège social est situé Place de l'Eglise – 21630 POMMARD,

convenons de faire cadeau à notre père/grand-père Monsieur PARENT Jacques de l'excédent de notre part dans le bénéfice clos au 31/12/2018 sur le solde débiteur de notre compte courant d'associé tel qu'il se présente dans les livres comptables du GFA à la clôture du 31/12/2018, soit :

| NOM | Part dans le bénéfice clos au 31/12/2018 | Compte courant au 31/12/2018 | Solde dont il est fait cadeau à M. PARENT Jacques |
|------------------|------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------|
| PARENT Anne | 3 886.18 € | - 2 321.42 € | 1 564.76 € |
| PARENT Catherine | 3 886.18 € | - 2 321.42 € | 1 564.76 € |
| PARENT Caroline | 932.68 € | - 656.70 € | 275.98 € |
| PARENT Rosalie | 932.68 € | - 656.70 € | 275.98 € |
| PARENT Mathias | 2 020.85 € | - 1 408.02 € | 612.83 € |
| TOTAL | | | 4 294.31 € |

Fait pour valoir ce que de droit.


A POMMARD, le 16 juillet 2019

Madame PARENT Anne

* inscrire « lu et approuvé » et signer

Madame PARENT Caroline

* inscrire « lu et approuvé » et signer


lu et approuvé 

Madame PARENT Catherine

* inscrire « lu et approuvé » et signer

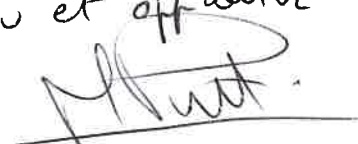
Madame PARENT Rosalie

* inscrire « lu et approuvé » et signer

lu et approuvé 

Monsieur PARENT Mathias

* inscrire « lu et approuvé » et signer

lu et approuvé


GFA DU DOMAINE PARENT
au capital de 101 379 euros
Place de l'Eglise
21630 POMMARD
443 842 604 RCS DIJON

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix neuf
Le 16 juillet
A 14 heures

Madame PARENT Anne, demeurant 5 Rue Mozart – 21200 BEAUNE, détenant la moitié indivise de 100 parts sociales en pleine propriété, 111 parts sociales en nue-propiété et la moitié indivise en nue-propiété de 107 parts sociales, d'un même montant unitaire de 152.45 euros,

Madame PARENT Caroline, demeurant 14 Rue Pierre Joigneaux – 21200 BEAUNE, détenant la moitié indivise de 24 parts sociales en pleine propriété et la moitié indivise de 33 parts sociales en nue-propiété, d'un même montant unitaire de 152.45 euros,

Madame FAGES Catherine, née PARENT, demeurant 49 boulevard Jamin – 51100 REIMS, détenant la moitié indivise de 100 parts sociales en pleine propriété, 111 parts sociales en nue-propiété et la moitié indivise de 107 parts sociales en nue-propiété, d'un même montant unitaire de 152.45 euros,

Monsieur PARENT Jacques, demeurant Place de l'Eglise – 21630 POMMARD, détenant 3 parts sociales en pleine propriété, 33 parts sociales en usufruit et la moitié indivise de 621 parts sociales en usufruit, d'un même montant unitaire de 152.45 euros,

Monsieur PARENT Mathias, demeurant Route d'Ivry – 21630 POMMARD, détenant la moitié indivise de 52 parts sociales en pleine propriété et la moitié indivise de 34 parts sociales en nue-propiété, d'un même montant unitaire de 152.45 euros,

Monsieur PARENT François, demeurant la Garelle – Route d'Ivry– 21630 POMMARD, détenant 11 parts sociales en nue-propiété, la moitié indivise de 107 parts sociales en nue-propiété et la moitié indivise de 100 parts sociales en nue-propiété, d'un même montant unitaire de 152.45 euros.

Tous 6 associés du GFA DU DOMAINE PARENT, société civile au capital de 101 379 euros, dont le siège social est fixé à Place de l'Eglise – 21630 POMMARD, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le n° 443 842 604, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société, conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Constatation du quorum,**
2. **Lecture du rapport d'ensemble des comptes 2018 établi par la gérance**
3. **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et affectation du résultat,**
4. **Approbation des comptes courants d'associés après répartition et affectation du résultat,**
5. **Lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce et décisions à cet égard,**
6. **Quitus à la gérance,**
7. **Pouvoir pour l'accomplissement des formalités**

PREMIERE RESOLUTION CONSTATATION DU QUORUM

L'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales que compte la société, la gérance l'atteste et est donc déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sous la présidence de Madame FAGES-PARENT Catherine. Le secrétariat est assuré par Madame PARENT Caroline.

En cas de démembrement du droit de propriété sur les parts sociales, seul l'usufruitier, s'agissant d'une assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31/12/2018, participe au vote ; nus propriétaires et usufruitiers assistant à l'assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION LECTURE DU RAPPORT D'ENSEMBLE DES COMPTES 2018 ETABLI PAR LA GERANCE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'ensemble des comptes approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

TROISIEME RESOLUTION APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 51 686,27 €.

Au titre de l'exercice clos au 31/12/2018, le bénéfice comptable est affecté comme suit :

| NOM DES ASSOCIES | NBRE DE PARTS DETENUES | PART DANS LE BENEFICE |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| M. Jacques PARENT | <u>en pleine propriété</u> : 3 parts <u>en usufruit</u> : 33 parts sociales et la moitié indivise de 621 parts | 26 931,26 € |
| Mme Simone PARENT | <u>en pleine propriété</u> : 8 parts <u>en usufruit</u> : la moitié indivise de 21 parts la moitié indivise de 300 parts | 13 096,44 € |
| Mme Anne PARENT | <u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 111 parts la moitié indivise de 107 parts | 3 886,18 € |
| Mme Catherine PARENT | <u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 111 parts la moitié indivise de 107 parts | 3 886,18 € |
| Mme Caroline PARENT | <u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 24 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 33 parts sociales | 932,68 € |

| | | |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Mme Rosalie PARENT | <u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 24 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 33 parts sociales | 932,68 € |
| M. Mathias PARENT | <u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 52 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 34 parts | 2 020,85 € |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 101 379 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

QUATRIEME RESOLUTION APPROBATION DES COMPTES ASSOCIES APRES REPARTITION ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale adopte l'état des postes suivants, concernant le bilan d'ouverture de l'exercice au 01/01/2019.

COMPTES ASSOCIES

| | PARENT Anne | | PARENT Caroline | |
|--------------------------------------------|-------------|-----------------|-----------------|---------------|
| | DEBITS | CREDITS | DEBITS | CREDITS |
| Total fin exercice | 2 321,42 | | 656,70 | |
| Quote part de résultat | | 3 886,18 | | 932,68 |
| Solde après répartition du résultat | | 1 564,76 | | 275,98 |

| | PARENT FAGES Catherine | | PARENT Jacques | |
|--------------------------------------------|------------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | DEBITS | CREDITS | DEBITS | CREDITS |
| Total fin exercice | 2 321,42 | | 19 265,24 | |
| Quote part de résultat | | 3 886,18 | | 26 931,26 |
| Solde après répartition du résultat | | 1 564,76 | | 7 666,02 |

| | PARENT Mathias | | PARENT MORIZOT Rosalie | |
|--------------------------------------------|----------------|---------------|------------------------|---------------|
| | DEBITS | CREDITS | DEBITS | CREDITS |
| Total fin exercice | 1 408,02 | | 656,70 | |
| Quote part de résultat | | 2 020,85 | | 932,68 |
| Solde après répartition du résultat | | 612,83 | | 275,98 |

| | PARENT Simone | |
|--------------------------------------------|---------------|-----------------|
| | DEBITS | CREDITS |
| Total fin exercice | 5 439,79 | |
| Quote part de résultat | | 13 096,44 |
| Solde après répartition du résultat | | 7 656,65 |

Les associés expriment leur accord sur les opérations de l'exercice concernant leurs comptes courants et sur le solde de ceux-ci tels qu'ils apparaissent au tableau précédent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

**CINQUIEME RESOLUTION
LECTURE DU RAPPORT SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 612-5 DU CODE
DE COMMERCE ET DECISIONS A CET EGARD**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport approuve successivement chacune des dites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

**SIXIEME RESOLUTION
QUITUS A LA GERANCE**

L'assemblée générale ordinaire des associés donne aux gérants quitus définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

**SEPTIEME RESOLUTION
POUVOIR EN VUE DES FORMALITES**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé du Président et du secrétaire de séance pour valoir ce que de droit.

Fait en 2 originaux.

LA PRESIDENTE

Madame FAGES-PARENT Catherine

(pleine propriétaire et nue propriétaire)

* inscrire « lu et approuvé » et signer

LA SECRETAIRE

Madame PARENT Caroline

(pleine propriétaire et nue propriétaire)

* Inscrire "lu et approuvé" et signer

lu et approuvé





Parent


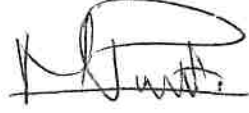
Groupement Foncier Agricole du
DOMAINE PARENT
au capital de 101 379 €
Siège social : 21630 POMMARD
443 842 604 RCS DIJON

Nombre total de parts du GFA : 665

FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16/07/2019 à 14 heures
statuant sur les comptes clos au 31/12/2018

| ASSOCIES PRESENTS OU REPRESENTES | NBRE DE PARTS DETENUES | EMARGEMENT |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Jacques PARENT | <u>en pleine propriété</u> : 3 parts <u>en usufruit</u> : 33 parts sociales et la moitié indivise de 621 parts |  |
| Mme Simone PARENT | <u>en pleine propriété</u> : 8 parts <u>en usufruit</u> : la moitié indivise de 21 parts la moitié indivise de 300 parts | |
| Mme Anne PARENT | <u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 11 parts la moitié indivise de 107 parts |  |
| Mme Catherine PARENT | <u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 11 parts, 100 parts la moitié indivise de 107 parts |  |
| Mme Caroline PARENT | <u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 24 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 33 parts sociales |  |

| | | |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Mme Rosalie PARENT | en pleine propriété : la moitié indivise de 24 parts en nue-propriété : la moitié indivise de 33 parts sociales |  |
| M. Mathias PARENT | en pleine propriété : la moitié indivise de 52 parts en nue-propriété : la moitié indivise de 34 parts |  |

| | |
|--------------------------------------------------|------------------|
| TOTAL des parts présentes ou représentées | 665 parts |
|--------------------------------------------------|------------------|

Groupement Foncier Agricole du DOMAINE PARENT
au capital de 101 379 €
Siège social : 21630 POMMARD
443 842 604 RCS DIJON

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 16 juillet 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L 612-5 du code de commerce, nous vous rendons compte des conventions qui ont pu naître, être exécutées entre la société et l'un des associés au cours de l'exercice faisant l'objet de notre assemblée, exercice clos le 31/12/2018.

La location des biens appartenant au GFA du DOMAINE PARENT au profit de la SAS DOMAINE PARENT s'est poursuivie pendant l'exercice moyennant un fermage qui s'est élevé à 43 358,39 € HT.

En exécution du bail conclu par le GFA du DOMAINE PARENT au profit de la SAS DOMAINE AF GROS, le produit du fermage de l'exercice s'est élevé à 12 469,50 € HT.

La gérance

GFA DOMAINE PARENT
PLACE DE L'EGLISE
21630 POMMARD

St Apollinaire, le 25 juillet 2019

Dossier suivi par : Pascal VUILLEMIN
Tél. 03.45.58.02.12
Mail : pvuillemin@bfc.cerfrance.fr

Objet : PV d'AGO exercice clos le 31.12.2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, les documents relatifs à la répartition des comptes annuels, à savoir :

2 PROCES VERBAUX D'AGO STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2018

Madame FAGES-PARENT Catherine et Madame PARENT Caroline devront :

- * Parapher chaque page,
- * Inscrire "lu et approuvé" en dernière page et signer

Les gérants devront :

- * Signer le rapport spécial (annexe 2)

Ces procès verbaux d'AGO ne sont pas à enregistrer.

1 exemplaire signé sera à nous retourner.

ATTESTATION

Madame PARENT Anne, Madame PARENT Catherine, Madame PARENT Caroline, Madame PARENT Rosalie et Monsieur PARENT Mathias devront signer ce document et nous le retourner.

Nous nous permettons de vous rappeler l'adresse à laquelle devront être retournés les documents :

**CERFRANCE BFC
SERVICE JURIDIQUE ET FISCAL
13 RUE FRANÇOIS MITTERRAND
21850 ST APOLLINAIRE**

Dans l'attente du retour des documents,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pascal VUILLEMIN
Responsable Service Juridique et Fiscal

